DECLARATION DE LA COMMUNAUTE MOUNDANG ET GUIDAR DE N'DJAMENA LE 24 DECEMBRE 2011 A N'DJAMENA

La communauté Moundang et Guidar de N'Djamena, réunie en assemblée extraordinaire, ce jour 24 décembre 2011 au Centre Don Bosco,

Après avoir analysé les différentes informations disponibles à ce jour sur les événements de Matta Léré et leur corollaire que sont (1) la levée de l'immunité parlementaire de Saleh Kebzabo via la manipulation de la veuve Massamba et (2) l'arrestation et l'incarcération arbitraires de Deuzoumbé Daniel Passalet, Président de l'Association Droits de l'Homme Sans Frontières.

- Déclare qu'au lendemain des événements de Matta-Léré, Me Jean-Bernard Padaré s'est particulièrement et de manière insidieuse intéressé seulement à l'une des deux veuves de feu Massamba, à savoir dame Lahr Idi; que la plainte supposée être déposée par cette dernière n'est que pure manipulation destinée à régler un compte à un adversaire politique, en la personne de Saleh Kebzabo; Sinon l'Etat devrait aussi se saisir du cas de l'ensemble des personnes assassinées afin d'en rechercher les auteurs aux fins de dédommager l'ensemble des orphelins et des veuves;
- Affirme que Me Jean Bernard Padaré, en soustrayant frauduleusement et en manipulant la veuve Lahr Idi, a porté gravement atteinte aux valeurs de notre communauté dont l'organisation en clans, a toujours permis de régler pacifiquement tous les différends, particulièrement ceux liés aux affaires de succession;
- Affirme qu'en dépit de ses propos selon lesquels il renonce à faire arrêter Deuzoumbé Daniel Passalet, Me Jean Bernard Padare a mis à exécution ses réelles intentions en faisant interpeller, arrêter puis transférer à Moussoro le président de l'Association Droits de l'Homme sans Frontières :
- Exige la libération sans condition de Deuzoumbé Daniel Passalet qui devra rejoindra sa famille sain et sauf car la parole donnée est sacrée en milieu Moundang. Sinon, il assumera l'entière responsabilité de sa trahison;
- Somme Me Jean Bernard Padaré de mettre immédiatement la veuve Lahr Idi à la disposition du clan Bandjou, seule condition exigée pour mettre fin à la crise actuelle; sinon, il assumera toutes les conséquences des éventuelles crises sociales en cas de survenue de conflit interclaniques dont on sait les conséquences en pays Moundang et pouvant impliquer les Ban Meundeuré (clan de Padaré), Bandjou (clan de Feu Massamba), Lahré (clan de Deuzoumbé) et Moundang Vokdoum (clan de Kebzbo);
- Réaffirme au Gouvernement que Me Jean Bernard Padaré est en train d'induire dangereusement l'Etat vers une crise sans précédent, car il se sert de sa position au Gouvernement pour nuire au fondement de la société Moundang et Guidar; Nous considérons cela comme un affront que nous n'accepterons jamais; La communauté n'a rien contre l'Etat Tchadien, ni contre un quelconque parti politique, et moins encore contre l'Assemblée Nationale; Nous déplorons toutefois, que leurs actions soient fondées sur des informations incomplètes et partisanes;

- Est disposée à mettre à la disposition des hautes autorités toutes les informations pertinentes susceptibles de les aider à mieux gérer la crise actuelle ;
- Adresse ses profondes gratitudes aux différentes communautés tchadiennes, aux organisations des droits de l'Homme pour les nombreux messages de sympathie qui lui ont été adressés, et qui témoignent que toutes les sensibilités culturelles du Tchad ont été choquées par le comportement de Jean Bernard Padaré qui fait une mauvaise presse aux moundang et Guidar traditionnellement reconnus comme un peuple pacifique;
- Reste disposé au règlement pacifique de cette crise en interne en suivant les différentes étapes prescrites par nos us et coutumes, à savoir (1) demander au clan « Ban Meundeuré » dont Jean Bernard Padaré est issu de continuer sa mission et (2) en cas d'échec, décide de le mettre au ban de la communauté Moundang et Guidar, conformément aux règles et coutumes punissant la traitrise dans notre culture;
- Adresse chaleureusement ses meilleurs vœux de Noel et de nouvel an à Larh Idi et à
 Deuzoumbe Daniel Passalé qui, à l'occasion des fêtes de fin d'année, auraient aimé fêter avec
 leurs enfants mais hélas n'en seront pas capables par ce que empêchés par Me Jean-Bernard
 Padaré qui a pris en otage la 1ère et fait incarcérer le second.

Fait à NDjaména le 24 décembre 2011

Pour l'assemblée

Le Chef de la communauté

1 family

MAHOULI HAINE DANIEL